



**PRÉFÈTE  
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires  
Service eau et environnement

Niort, le **16 MARS 2022**

**Synthèse des observations du public  
Concernant le projet d'arrêté préfectoral interdépartemental  
portant prescriptions complémentaires à l'autorisation environnementale du 23 octobre  
2017 du projet de construction et d'exploitation de seize (16) réserves de substitution  
par la Société Coopérative Anonyme de l'Eau des Deux-Sèvres**

Un projet d'arrêté préfectoral portant prescriptions complémentaires à l'arrêté portant autorisation environnementale du 23 octobre 2017 concernant la construction et du fonctionnement de seize (16) réserves de substitution, par la Société coopérative anonyme de l'eau des Deux-Sèvres, a fait l'objet d'une participation du public par voie électronique, afin qu'il puisse faire part de ses observations, en vertu des dispositions des articles L.123-19-1 du code de l'environnement et suivants.

Cette participation du public s'est déroulée du 11 février 2022 au 11 mars 2020 sur le site internet des services de l'État dans les départements de la Vienne, de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres.

Les documents mis à la consultation du public étaient les suivants :

- le projet d'arrêté préfectoral interdépartemental portant prescriptions complémentaires à l'autorisation environnementale du 23 octobre 2017 du projet de construction et d'exploitation de seize (16) réserves de substitution par la Société Coopérative Anonyme de l'Eau des Deux-Sèvres accompagné de sept annexes ;
- le dossier de porter à connaissance déposé le 16 décembre 2021 par la Société coopérative anonyme de l'eau des Deux-Sèvres ;
- le courrier de la Société coopérative anonyme de l'eau des Deux-Sèvres adressé à M. le préfet des Deux-Sèvres le 7 février 2022 relatif à l'annexe n°4 du projet d'arrêté préfectoral (points de forages à intégrer, suite à l'instruction du dossier) ;
- une note de présentation du projet d'arrêté préfectoral, en vue de la consultation du public par voie électronique pendant 30 jours.

Les observations étaient à adresser jusqu'au 11 mars 2022 à 23h59 :

- soit par courrier adressé à la DDT – service Eau et Environnement – 39 avenue de Paris BP 526 – 79022 Niort cedex
- soit par courriel à l'adresse électronique suivante : [ddt-see-gq@deux-sevres.gouv.fr](mailto:ddt-see-gq@deux-sevres.gouv.fr)

Aucune observation n'a été déposée.

Le Directeur départemental,



Thierry CHATELAIN